

Commune de Saint-Jean-Le-Vieux

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Ayant pris part au vote : 8

PRESENTS :

Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire

Philippe JEAN, Florent SALVI, Joel GROS, Adjoints

Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ, Valérianne GAIDET, Brigitte VIALETTE

ABSENTS : Serge ARTHAUD- BERTHET, Emmanuel FAVRE-COLLET, Frédéric ARNOUX

PROCURATIONS : Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VIALETTE

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prise en application de ses délégations

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°2025-11

OBJET : Installation d'un monte escalier – demande de subvention départementale

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation des locataires du logement communal,

Considérant la volonté de la commune de St Jean Le Vieux d'aménager ledit logement communal afin que les locataires actuels puissent rester,

Considérant le dispositif de soutien au logement communal du service logement du Département de l'Isère,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre en charge l'installation d'un monte escalier dans le logement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment « annexe mairie/salle des associations », selon

le plan de financement suivant :

Montant des travaux	9 461,45 € TTC
Subvention du Département	2 242,00 €
Autofinancement	7 219,45 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- 1- Valide le projet de travaux tel que présenté
- 2- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution des travaux et aux demandes de subventions afférentes
- 3- Prévoit que les crédits sont ouverts au budget 2025

POUR 8

CONTRE 0

ABSTENTION 0

COMMENTAIRES : *aucun*

I- Informations et Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30

À Saint-Jean-Le Vieux, le 15 mai 2025

Franck REBUFFET-GIRAUD
Maire

Brigitte VIALETTE
Secrétaire de séance

